



# Departures

ITALIE



*Fiche pays préparée dans le cadre du projet  
« Développement de centres de ressources & services d'informations en ligne pour migrants » (CRM)  
Avec le soutien du fonds de l'OIM pour le développement*

**Avis de non responsabilité :**

Le présent livret a été conçu dans le cadre du projet « Développement de centres de ressources & services d'informations en ligne pour migrants (CRM) » financé par les fonds de développement de L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Son contenu ne reflète pas nécessairement l'avis ou la position officielle de l'Organisation Internationale pour les Migrations.

Les informations du présent livret :

sont exclusivement de nature générale et ne visent pas la situation particulière d'une personne physique ou morale;  
Ne sont pas nécessairement complètes, exhaustives ou à jour;  
renvoient régulièrement à des sites extérieurs sur lesquels l'OIM n'a aucun contrôle et pour lesquels l'OIM décline toute responsabilité;  
ne constituent pas un avis professionnel ou juridique en tant que tel.

L'OIM n'est pas responsable des pratiques en matière de confidentialité ou du contenu des sites extérieurs auxquels renvoi ce manuel et recommande de consulter leurs politiques de confidentialité.

Le présent avis de non-responsabilité n'entend pas limiter la responsabilité de l'OIM face à ses obligations.

## I. Informations Générales

**Nom officiel :** République Italienne

**Capitale :** Rome (Roma)

**Langue officielle :** L'italien

**Principale religion :** Catholicisme

**Fête nationale :** Le Premier dimanche de juin, date à laquelle est reportée la commémoration des élections du 2 Juin 1946 de la première législature républicaine.

**Superficie :** 301 336 Km<sup>2</sup>

**Population :** 61 680 122 Habitants

**Devise :** 1 Euro = 2.3096 Dinar Tunisien (à la date du 24/07/2014)

**SMIC :** 600 EURO/ mois

**PIB :** 25 847.05 Euro/Habitant

**Taux de chômage :** 12,5%

Sources :

[www.statistiques-mondiales.com](http://www.statistiques-mondiales.com)

[www.bct.gov.tn](http://www.bct.gov.tn)

### Contact de l'Ambassade et les consulats de Tunisie en Italie :

#### Ambassade de Tunisie en Italie

Viale Asmara, 7 Roma 00199 Italia

Tél: +3968603060 +3968603068

Email: at.roma@tiscali.it

L'Office des Tunisiens à l'Etranger dispose d'un attaché social dans chaque consulat susmentionné.

#### Consulat Général de Rome

Viale delle Egadi, 13 Roma 00141 Italia

Tél: +39687188006 / +39687183159

Email: ctsierom@tin.it

**Consulat Général de Tunisie à Naples**

Centro Direzionale - Isola F 10 Napoli 80143 Italia

Tél: +39817345161/ +39817345171

Email: ct.naples@libero.it

**Consulat Général de Tunisie à Palerme**

Piazza Ignazio Florio, 24 Palermo 90139 Italia

Tél: +3991321231

Email: cgt.palermo@libero.it

**Consulat Général de Tunisie à Genes**

Viale XX Settembre, 2/13 Genova 16121 Italia

Tél: +39105702102 /+39105702091

Email: cotuge@tin.it

**Consulat Général de Tunisie à Milan**

Viale Larga, 19 Milano 20122 Italia

Tél: +39254100500 / +39254100475

Email: cotumi@tin.it

**Consulat Général de Tunisie à Novara**

Viale Paletta, 1 Novara 28100 Italia

Tél: +39321624670

Outre son réseau d'Attachés sociaux et d'assistantes sociales, l'Office des Tunisiens à l'Etranger déploie des Centres socioculturels - Maison du Tunisien destinés à abriter les activités socioculturelles, éducatives, sportives,... des Tunisiens à l'étranger, toutes catégories confondues. Pour plus d'information, consultez le site de l'OTE : [www.ote.nat.tn](http://www.ote.nat.tn)

**Maison du Tunisien à Rome**

Viale Cupa, 9/b 00162 Roma Italia

Tél: +390644700250

Email: espaceroma@hotmail.it

## Où Apprendre l'Italien?

Pour une formation en langue italienne en Tunisie, “l’Instituto Italiano Di cultura” ouvre ses portes pour les tunisiens souhaitant apprendre la langue et les arts.

### **Instituto Italiano di Cultura**

80 avenue Mohamed V 1002 Tunis TUNISIE

Tél: +216.71.142.700 / +216.71.282.499

iictunisi@esteri.it

[www.iictunisi.esteri.it](http://www.iictunisi.esteri.it)

### **Quelques associations en Italie :**

- **Association Pontes des tunisiens en Italie :** [www.pontes.it](http://www.pontes.it)
- **Association des compétences tunisiennes à Rome :** <http://www.acte.org.tn/>
- **Association des migrants nord africain en Italie:** [makteb.bei@tiscalinet.it](mailto:makteb.bei@tiscalinet.it)

## **II. Informations sur les Conditions Générales d’Entrée et de Visas**

### **A. LES Structures d’Appui pour les visas**

L’ambassade de l’Italie à Tunis, a commencé depuis juin 2014 à externaliser son service de visas, auprès de la Société Almaviva. Les prises de rendez-vous et les dossiers de demandes de visas sont effectués auprès de cette société.

Pour plus d’informations, veuillez consulter le lien suivant :

[www.almaviva.it/EN/AboutUs/OurCompanies/AlmavivA\\_Tunisie/Pagine/default.aspx](http://www.almaviva.it/EN/AboutUs/OurCompanies/AlmavivA_Tunisie/Pagine/default.aspx)

### **B. Les Types de Visas**

#### **Visas de court séjour (type C) :**

Il existe deux catégories de visas court séjour (moins de 90jours) :

- Visas uniformes Schengen (USV) : Fréquents et valables pour tout l’espace Schengen
- Visas à validité territoriale limitée (VTL) : Valables pour certains mais pas tous les Etats membres

#### **Visas de long séjour (type d) :**

Les visas nationaux (VN), leur validité est plus de 90 jours, ces visas permettent de circuler dans l’espace Schengen.

Les visas nationaux sont les suivants :

- Visa pour adoption
- Visa pour des missions diplomatiques
- Visa pour entrer ayant des membres de la famille de citoyenneté italienne
- Visa pour regroupement familial
- Visa pour résidence élective
- Visa de retour en Italie
- Visa de vacances-travail

**Les documents requis pour le dossier de demande de visa sont les suivants :**

- Un passeport valide

- Une preuve de résidence en Tunisie
- Les documents de voyage et de séjour
- Un certificat d'assurance maladie
- Un certificat de mariage pour les candidats mariés d'une personne résidente en Italie
- Une autorisation parentale écrite pour les mineurs
- La preuve des ressources financières permettant de subvenir les besoins du tunisien durant son séjour en Italie
- L'autorisation de travailler délivrée par le Ministère de travail de l'endroit où le futur employeur est inscrit.
- La preuve d'admission dans une université approuvée en Italie ou une lettre de l'institution d'origine si le candidat est parrainé par un établissement d'enseignement.

**NB :** Le dossier de la demande de visa doit être déposé au minimum 3 mois avant la date prévue du voyage

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

[www.ambtunisi.esteri.it/ambasciata\\_tunisi](http://www.ambtunisi.esteri.it/ambasciata_tunisi)

### 3. Immigration à des Fins d'Emploi

#### A. Les Secteurs qui recrutent en Italie

Les ressortissants tunisiens souhaitant chercher une opportunité d'embauche en Italie doivent suivre la tendance du marché de l'emploi italien qui est orienté vers les secteurs suivants :

- La mécanique
- L'industrie des biens d'équipement industriels
- L'industrie agroalimentaire
- Les Biens d'investissement
- L'industrie des biens d'équipement, d'agencement et d'ameublement

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

[www.studyrama-emploi.com/home\\_rubrique.php?id=7](http://www.studyrama-emploi.com/home_rubrique.php?id=7)

#### B. Comment constituer son dossier ?

Le ressortissant tunisien à des fins d'emploi doit préparer un dossier de candidature pour l'emploi qu'il souhaite avoir.

Le dossier de candidature doit comporter les documents mentionnés ci-dessous :

- Les copies des certificats, des diplômes et attestations de fin de formation traduites en italien
- Des preuves de stages et de formations et d'expériences professionnelles
- Des lettres de recommandation des employeurs précédents
- Une candidature complète (CV et une lettre de motivation)
- Autres pièces justificatives pouvant améliorer le dossier de candidature

**NB :** Pour maximiser ses chances, le ressortissant tunisien doit avoir des expériences professionnelles qui vont lui permettre de se distinguer par rapport aux candidats italiens, dans la même spécialité, étant donné que la jeunesse italienne a un problème de chômage touchant la catégorie d'âge entre 25 et 30 ans.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

[www.jobtrotter.com/pays/197/L-Italie.aspx](http://www.jobtrotter.com/pays/197/L-Italie.aspx)

#### C. Moyens de recherche d'opportunité d'Emploi

Les moyens de recherche d'opportunités d'emploi en Italie sont essentiellement le recours aux organismes de placement à l'étranger agréés et aux agences de recrutement italiennes (dans le cadre de partenariat entre entreprises dans les deux pays).

**NB :** Le recours à la chambre de commerce Tuniso-italienne et la visite d'événement professionnel italien en Tunisie permet d'élargir le réseau socioprofessionnel et de décrocher une opportunité d'emploi auprès d'une entreprise italienne que ce soit en Italie ou en Tunisie.

Les agences de recrutement les plus connues en Italie :

Agence	Site Web
Adecco	<a href="http://www.adecco.it">www.adecco.it</a>
ALI	<a href="http://www.alispa.it">www.alispa.it</a>
Eurointerim	<a href="http://www.eurointerim.it">www.eurointerim.it</a>
Kelly	<a href="http://www.kellyservices.it">www.kellyservices.it</a>
Manpower	<a href="http://www.manpower.com">www.manpower.com</a>
Sinterim	<a href="http://www.sinterim.it">www.sinterim.it</a>
Vedior	<a href="http://www.vedior.it">www.vedior.it</a>

(Sources : [www.cvconseils.com/annuaire-cabinets-de-recrutement.php](http://www.cvconseils.com/annuaire-cabinets-de-recrutement.php)  
[www.justlanded.com](http://www.justlanded.com) )

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :  
[www.emploi.gov.tn/fr/emploi/emploi-international/emigration/](http://www.emploi.gov.tn/fr/emploi/emploi-international/emigration/)

## 4. Immigration à des Fins d'Etudes

### A. Les Universités les plus connues

La liste des universités en Italie disponible dans le lien suivant :  
[www.fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_universit%C3%A9s\\_d'Italie](http://www.fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_universit%C3%A9s_d'Italie)

## **B. Equivalence des Diplômes**

Pour être examiné et évalué par une autorité italienne, pour une poursuite d'études, tout certificat ou diplôme étranger doit être obligatoirement traduit et accompagné d'une déclaration de valeur délivrée par le Consulat Général d'Italie en Tunisie. Une copie conforme à l'original du diplôme certifiée et traduite en italien auprès d'un traducteur assermenté, doit être envoyée au consulat.

Tout diplôme d'études délivré par un établissement d'éducation italien a une valeur légale, cela veut dire que les diplômes étrangers seront légalisés suite à une évaluation générale du diplôme et une correspondance de niveau avec un diplôme italien.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : [www.pontes.it/pdf/Guide.pdf](http://www.pontes.it/pdf/Guide.pdf)

## **C. Modalité de l'inscription pour les étudiants tunisiens**

Afin de réussir le départ vers l'Italie pour des fins d'études, il faut suivre une démarche particulière. Pour mieux orienter les ressortissants tunisiens, on a proposé un guide élaboré et publié par l'association PONTES des tunisiens en Italie. Veuillez consulter le lien suivant : [www.etudier-en-italie.it](http://www.etudier-en-italie.it)

## **D. Bourses disponibles pour les étudiants**

Les ressortissants tunisiens à des fins d'études vers l'Italie peuvent choisir entre deux types de bourses d'études :

- Les bourses attribuées par le gouvernement italien dans le cadre de programmes de coopération au développement.
- Les bourses attribuées par le gouvernement tunisien dans le cadre d'accord entre des universités tunisiennes et italiennes.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : [www.etudier-en-italie.it](http://www.etudier-en-italie.it)

[www.iictunisi.esteri.it/IIC\\_Tunisi/Menu/Imparare\\_Italiano/Le\\_borse\\_dell\\_Istituto](http://www.iictunisi.esteri.it/IIC_Tunisi/Menu/Imparare_Italiano/Le_borse_dell_Istituto)

# **5. Les Procédures pour Obtenir un Permis de Séjour**

## **A. Conditions générales**

Les ressortissants tunisiens qui souhaitent résider en Italie pour une durée supérieure à 3 mois doivent déposer une demande d'un permis de séjour auprès du bureau municipal de la région dans laquelle le demandeur réside. Pour le dépôt d'un dossier de demande complet, le candidat doit préparer les documents suivants :

- Une copie de passeport en cours de validité
- Une copie de votre déclaration d'impôt sur le revenu avec la preuve que vous avez un revenu minimum supérieur à l'allocation sociale.
- Le bulletin N°3 (B3) délivré par l'Ambassade de Tunisie en Italie
- Une certification de résidence
- Un timbre fiscal
- Une preuve de ressources financières permettant au demandeur de subvenir les besoins de sa famille
- Une lettre de réception postale pour le paiement du permis de séjour (dans le cas de demande de carte de séjour permanent)
- Des documents (certificats) de preuve de lien familial traduit en italien

## B. Les types de permis de séjour

Les ressortissants tunisiens ont un accès à différents types de permis de séjour valides :

Il existe plusieurs types et la plupart peuvent être renouvelés. Ils peuvent être émis pour les 5 premières années de résidence en Italie.

- Permis de séjour pour touriste
- Permis de séjour pour regroupement familial
- Permis de séjour «Permis de travail »
- Permis de séjour pour travailleur indépendant
- Permis de séjour pour étudiant
- Permis de séjour pour les étudiants qui n'ont pas l'intention de travailler en Italie
- Carte de résident permanent

Pour plus d'informations, veuillez consulter les liens suivants :

[www.justlanded.com/english/Italy/Italy-Guide/Visas-Permits/Residence-permits-permits-to-stay](http://www.justlanded.com/english/Italy/Italy-Guide/Visas-Permits/Residence-permits-permits-to-stay)

## 6. Les Procédures d'Asile

### A. Conditions d'obtention

L'Italie accepte des personnes demandeurs d'asile dans le territoire italien et assure leur protection.

Le délai d'attente pour la demande d'asile est variable ; il peut prendre 2 semaines et atteindre les 6 mois.

Toutefois, le demandeur d'asile doit satisfaire les conditions suivantes :

- Le demandeur ne doit pas avoir commis un crime contre la paix, un crime de guerre, un crime contre l'humanité
- Le demandeur ne doit pas avoir commis un crime grave de droit commun en dehors du pays d'accueil avant d'y être admis comme réfugié (pour le statut de réfugié) ou « seulement » un crime grave de droit commun (pour la protection subsidiaire)
- Le demandeur ne doit pas avoir commis des agissements contraires aux buts et principes des Nations unies
- La présence du demandeur en Italie ne doit pas constituer une menace grave pour l'ordre public et la sûreté de l'Etat
- Le demandeur ne peut pas demander l'asile s'il a été accepté dans un autre pays de l'Union Européenne

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :

[www.fidh.org/fr/europe/italie/Droit-d-asile-en-Italie-l-acces](http://www.fidh.org/fr/europe/italie/Droit-d-asile-en-Italie-l-acces)

### B. Les procédures

Pour le dépôt d'une demande d'asile, le demandeur doit s'adresser soit à la police des frontières soit au siège de la police établie territoriale. Avec ou sans papiers prouvant son identité le demandeur va être soumis à une vérification de la nationalité et de l'identité, une vérification des empreintes digitales, une prise de photos d'identité puis il doit déposer une demande contenant toute information et données personnelles.

Après le dépôt de la demande, le demandeur reçoit un document confirmant le dépôt de sa demande.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les liens suivants :

[www.fidh.org/IMG/pdf/it419fr.pdf](http://www.fidh.org/IMG/pdf/it419fr.pdf)

## 7. Regroupement Familial

### A. Les Conditions

Le résident tunisien en Italie et détenteur d'un permis de séjour peut demander le regroupement familial. Les bénéficiaires du regroupement peuvent être le conjoint, les enfants à charges, les parents à charges (dans des cas exceptionnels).

Pour obtenir le regroupement familial, il faut prouver la capacité de subvenir aux besoins des bénéficiaires du regroupement et la disponibilité d'un foyer habitable.

Le délai d'obtention d'une réponse pour la demande est de 3 mois au minimum.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :  
[www.immigrazioneoggi.it/channels/fr/archivio/testi/io\\_ed9\\_fr.pdf](http://www.immigrazioneoggi.it/channels/fr/archivio/testi/io_ed9_fr.pdf)

### B. Comment faire ?

Le dossier de demande de regroupement familial doit être déposé auprès de la préfecture de police du lieu de résidence du demandeur.

Pour plus d'informations, veuillez consulter les liens suivants :  
[www.immigrazioneoggi.it/channels/fr/archivio/testi/io\\_ed9\\_fr.pdf](http://www.immigrazioneoggi.it/channels/fr/archivio/testi/io_ed9_fr.pdf)  
<http://italies.revues.org/3293>

## 8. Système de Santé

### A. Les hôpitaux et les cliniques les plus référencées

Les hôpitaux publics sont répertoriés dans les pages jaunes sous Ospedali et hôpitaux privés sous Case di cura privé.

Pour avoir plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :  
[www.hospitalscout.com/fr/Hospitals/Country/110/italie.htm](http://www.hospitalscout.com/fr/Hospitals/Country/110/italie.htm)

## 9. Sécurité Sociale

### A. Les Assurances Complémentaires

En Italie, seules les personnes qui ont une police d'assurance auront une prise en charge de la police d'assurance par une compagnie d'assurance.

Les plus grands assureurs en Italie sont : l'Institut national d'assurances (Instituto Nazionale delle Assicurazioni / INA anciennement propriété de l'État et privatisé), Europa Assistance, Filo Diretto, Pronto Assistance et Sanicard.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant : [www.inaassitalia.it/iportal/home.do](http://www.inaassitalia.it/iportal/home.do)

## B. Quand Avoir droit à la sécurité sociale ?

Si une personne travaille pour le compte d'un employeur en Italie, il est assuré en vertu de la législation italienne en matière de sécurité sociale.

Le système est géré par un certain nombre d'organismes de l'État, qui ont été réunis sous l'égide de l'Institut National de Sécurité Sociale (Istituto Nazionale della Previdenza Sociale / INPS). Tous les salariés résidents et les travailleurs indépendants paient des cotisations de sécurité sociale

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :[www.inps.it/portale/default.aspx](http://www.inps.it/portale/default.aspx)

## C. Conventions de sécurité sociales conclues entre l'Italie et la Tunisie

La Tunisie et l'Italie ont signé une convention de sécurité sociale le 7 Décembre 1984, elle est entrée en vigueur le 1 Juin 1984.

Cette convention de sécurité sociale affirme le libre transfert des prestations et la coordination des législations applicables dans les deux Etats.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :  
[www.cnam.nat.tn/telechargements/italie\\_francais.pdf](http://www.cnam.nat.tn/telechargements/italie_francais.pdf)

# 10. Le Système Bancaire et Fiscal

## A. Les banques tunisiennes présentes ou ayant des partenaires en Italie

Banque	Adresse	Contact
 <b>AMEN BANK</b>	Amen Bank Adresse : Avenue Mohamed V 1002 Tunis - Tunisie	Tél. : (+216) 71 148 000 Fax : (+216) 71 833 517 Site web : <a href="http://www.amenbank.com.tn">www.amenbank.com.tn</a>
 <b>Attijari bank</b>	Attijari bank Adresse : 95, Avenue de la liberté 1002 Tunis - Tunisie	Tél. : (+216) 71 141 400 Fax : (+216) 71 782 663 Email :courrier@attijaribank.com.tn Site web : <a href="http://www.attijaribank.com.tn">www.attijaribank.com.tn</a>
 <b>BFT</b>	Banque Franco- Tunisienne Adresse : Rue 8365 Cité Ennassim Montplaisir - 1002 Tunis belvédère	Tél. : (+216) 71 890 355 Fax : (+216) 71 890 624
 <b>Citibank</b>	Citi Bank Adresse : 55, Avenue Jughurta BP 72 1002 Tunis	Tél. : (+216) 71 790 066 Fax : (+216) 71 785 556

Banque	Adresse	Contact
	Société Tunisienne de Banque Adresse : Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis – Tunisie	Tél. : (+216) 71 340 477 Email : <a href="mailto:stb@stb.com.tn">stb@stb.com.tn</a> Site web : <a href="http://www.stb.com.tn">www.stb.com.tn</a>
	Union Bancaire Commerce et Industrie Adresse : 139, Av. de la liberté 1002 - Tunis – Belvédère	Tél. : (+216) 81 100 000 Fax : (+216) 71 843 814 Site web : <a href="http://www.ubci.tn">www.ubci.tn</a>
	Union Internationale de Banques Adresse : 65, Avenue Habib Bourguiba TUNIS CP : 1002 – Tunisie	Tél. : (+216) 71108500 Fax : (+216) 71108502 Site web : <a href="http://www.uib.com.tn">www.uib.com.tn</a>

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant :  
[www.tunisie.fr/infos-pratiques/les-banques-tunisiennes](http://www.tunisie.fr/infos-pratiques/les-banques-tunisiennes)

## B. Comment envoyer de l'argent à partir de l'Italie ?

Le transfert d'argent à partir de l'Italie peut se faire par 3 principaux moyens, le virement bancaire à l'international (la liste des banques ayant des partenaires en Italie est en détail dans la rubrique précédente), les mandats postaux et le recours aux opérateurs de transfert représentés par les banques.

Opérateur de Transfert	Nom Commercial	Site Web
 <b>MoneyGram</b>	MoneyGram	<a href="http://www.moneygram.fr">www.moneygram.fr</a>
	Western Union	<a href="http://www.westernunion.fr">www.westernunion.fr</a>

Pour plus d'informations veuillez consulter le lien suivant :  
[www.enviordargent.fr/content/op%C3%A9rateurs-de-transfert](http://www.enviordargent.fr/content/op%C3%A9rateurs-de-transfert)

## C. Le système fiscal en vigueur

La Tunisie a signé une convention fiscale avec l'Italie relative au non double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du 16 Mai 1979.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant  
[www.droit-afrique.com/images/textes/Tunisie/Conv.fiscales/Tunisie%20-%20Conv.fisc.Italie.pdf](http://www.droit-afrique.com/images/textes/Tunisie/Conv.fiscales/Tunisie%20-%20Conv.fisc.Italie.pdf)



# Arrivals

Une version en ligne de ces fiches sera disponible sur le site web suivant :  
[www.centresmigrants.tn](http://www.centresmigrants.tn)

Tous les efforts ont été faits pour fournir les informations et liens les plus à jour sur ce manuel. Toutes les rubriques ne sont pas forcément détaillées cependant plusieurs liens utiles sont fournis afin de procurer des informations plus détaillées.

Des mises à jour de cette fiche NE SERONT FAITES QUE SUR LA VERSION EN LIGNE.

Projet mis en œuvre par :



MIO • MOI

